



Le compte titres : Un outil flexible

Le nombre de comptes titres détenus est illimité, aussi toute personne physique peut en ouvrir plusieurs, à titre individuel ou sous la forme de compte joint.

UNE FLEXIBILITÉ DES APPORTS ET RETRAITS

Il n'existe aucun plafond de versement sur un compte titres ni aucune durée de détention minimale. De plus, sa flexibilité vous permet d'effectuer des versements et des retraits, réguliers ou ponctuels, quel qu'en soit le montant.

FISCALITÉ

Les plus-values réalisées sont imposées selon deux barèmes au choix :

- Prélèvement Forfaitaire Unique (P.F.U.) limité à 30% « Flat tax »

imposition sur le revenu	12,80%
imposition prélèvements sociaux	17,20%

- Taux Marginal d'Imposition (T.M.I.)

LE TRANSFERT DE VOTRE COMPTE TITRES

Avant le transfert de votre compte titres, une analyse spécifique et approfondie du portefeuille est réalisée afin de déterminer les arbitrages éventuels, pour optimiser coûts et gestion.

UN VÉRITABLE OUTIL DE GESTION DE VOS ACTIFS FINANCIERS

Le compte titres proposé par Montbleu-finance vous permet de bénéficier d'une gestion :

- **Personnalisée** en adéquation avec vos objectifs patrimoniaux, votre profil de risque, votre horizon de placement, en accord avec les convictions d'investissement de Montbleu finance
- **Axée** sur un thème d'investissement particulier si vous le souhaitez
- **Diversifiée** : accès à toutes les zones géographiques
- **Multi-supports** : accès à de nombreuses classes d'actifs

UNE INFORMATION RÉGULIÈRE

Dans un souci de transparence, vous êtes informé de chaque opération effectuée sur votre compte et recevez :

- Un avis d'opération à chaque transaction
 - Un extrait de compte mensuel
 - Un relevé de portefeuille mensuel
 - Un compte rendu de gestion trimestriel envoyé par **Montbleu finance**
- Envoyés par CIC Market Solutions
(par voie postale ou en ligne)

La valorisation du compte peut être consultée, à tout moment et en temps réel, via l'accès sécurisé accessible depuis le site de **Montbleu finance**.

Le compte titres ne bénéficie d'aucune garantie ou protection car il doit être investi en actions ou fonds actions. En fonction de l'évolution des marchés, il présente donc un risque de perte du capital investi.

DES FRAIS MESURÉS

Montbleu finance a voulu innover en proposant une commission de gestion liée à la performance.

Frais afférents au mandat de gestion personnalisé :

Commission de gestion proportionnelle à la performance constatée chaque année :
8% HT de la plus-value, avec un minimum de 0,50% HT de l'actif géré.

Frais afférents au compte :

Droits de garde : barème dégressif, de 0,10% HT à 0,50% HT du portefeuille, avec 75 € HT de minimum annuel. (Les FCP Montbleu finance ne sont pas pris en compte dans l'assiette de calcul des droits de garde.)

Frais de transactions : en moyenne 0,53% HT du montant de la transaction, avec un minimum de 10€ HT.

Ces frais n'excèdent pas 4% HT du portefeuille géré par an.

GESTION PRIVÉE

Sophie Fournet

01 53 43 40 82

s.fournet@montbleu-finance.fr

ASSISTANAT DE GESTION

Géraldine Didelin

01 53 43 40 81

g.didelin@montbleu-finance.fr